

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 FEVRIER 2018

Monsieur Avignon présente la plaquette de promotion du Domaine du Houssay à Spay. Il mentionne que ce domaine est un lieu de loisirs, d'animations pour les familles et un lieu de séminaire pour les entreprises. Il précise que la Commune est le propriétaire de ce site depuis le 31 janvier 2002 et que quelques travaux de mise aux normes viennent d'être achevés (sanitaires, annexes du camping, ...). Il ajoute que Spay compte aujourd'hui 2 968 habitants.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 21 décembre 2017. Monsieur Garnier fait part d'une erreur matérielle dans l'intitulé de la question « personnel – Nomination Directeur de la régie assainissement non collectif / eaux pluviales ». Il précise qu'il s'agit de le régie assainissement collectif. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président mentionne le retrait de la question n°5 de l'ordre du jour de ce conseil « Affaires générales - Désignation d'un membre au Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (S.M.G.V.) », vu l'absence d'un courrier officiel de démission du membre titulaire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur AVIGNON.

Date de Convocation  
02/02/2018

L'an Deux Mille Dix-Huit  
**Le 8 février, à 20 H 30**  
à Spay

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **45**  
Présents : 38  
Votants : 44

Etaient présents :

Mmes BAYER, BENOIST, CERISIER, ~~COUET~~, DELAHAYE, GOUET, HARDOUIN, ~~HERVE~~, MALATERRE, MEILLANT, MONCEAU, MOUSSAY, MOUSSET, ~~QUEANT~~, ROGER, TAUREAU, THEBAULT, Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, ~~BACOU~~, BOISARD, BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, COYEAUD, DEGOULET, DHUMEAUX, DUFOUR, FONTAINEAU, FROGER, GABAY, GARNIER, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, PAVARD, PIERRIEAU, RENAUD, TELLIER, ~~TESSIER~~, TRIDEAU, VAUGRU, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés** : Mme HERVE, Mmes COUET donne pouvoir à Mr JOUSSE, Mme QUEANT à Mr CORBIN, Mme ROGER à Mr MAZERAT, Mme TAUREAU à Mr GARNIER, Mr BACOU à Mr FONTAINEAU, Mr TESSIER à Mr VIOT.

**Secrétaire de séance** : Mr Jean-Yves AVIGNON.

**Etaient également présents** : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

### ❑ Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté

#### ✓ Administration générale

- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, pour l'entretien des services techniques afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 2 et le 19 janvier 2018 (40h maximum).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, pour l'entretien des services techniques afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 22 janvier et le 15 février 2018 (53h maximum).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 3<sup>ème</sup> échelon, suite au transfert des compétences eau et assainissement du 4 janvier au 3 avril 2018 (15 h hebdomadaires).
- Augmentation du temps de travail d'un Adjoint administratif (passage de 0,50 ETP à 1 ETP) suite au transfert des compétences eau et assainissement, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018.

#### ✓ Culture / Sport / Enseignement

- Signature d'un contrat avec l'entreprise Premier'Acte : Programmation pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la construction d'un équipement culturel communautaire à La Suze sur Sarthe. Montant : 84 150,00 € H.T.
- Pour l'année 2018, rémunération des artistes accueillis au centre d'art de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe comme suit : 5 résidences (dont 1 des écoles des Beaux-arts Tours Angers Le Mans) / Forfait pour les 5 artistes : 9 070 € / Forfait production : 10 900 € / Forfait déplacement : 1 800 €.

- Signature d'une convention de mise à disposition de 10 œuvres céramiques d'une valeur totale de 5 700 € avec le collectionneur M. Thierry Gestin pour intégrer les collections du Musée de la faïence et de la céramique du 12 janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- Signature d'une convention de mise à disposition de 2 pièces céramiques avec M. Alain Champion, antiquaire, au Musée de la faïence et de la céramique à compter du 15 janvier 2018 pendant 7 mois.
- Recrutement d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, à la piscine à La Suze sur Sarthe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018 (31h30 hebdomadaires).
- Recrutement de six Opérateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives (emplois non permanents), 1<sup>er</sup> échelon, à la piscine à La Suze sur Sarthe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018 (durée de service variable et établie selon un planning proposé par le responsable de bassins).
- Sollicitation d'une subvention auprès du Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du CTR au titre de la requalification de l'entrée du site culturel et touristique de l'île Moulinsart à Fillé sur Sarthe par la création d'une passerelle et d'un parking autocars. Montant prévisionnel des dépenses : 128 589,80 € H.T. Montant de la subvention sollicitée : 18 791,26 €.

#### ✓ Economie

- Signature d'un compromis de vente avec la société coopérative A.D.I. Téléphonie, concernant le lot E du Parc d'Activités des Noës à Spay ZE n° 116 d'une surface de 1 805 m<sup>2</sup>, au prix de vente de 27,50 € H.T. le m<sup>2</sup>, frais d'acte en sus.
- Dépôt des pièces du lotissement Parc des Noës au rang des minutes à l'office notarial Réseau § Conseils à Allonnes.

#### ✓ Enfance/Jeunesse/Social

- Signature d'une convention avec l'association des Restaurants du Cœurs du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020. Coût : subvention de fonctionnement annuelle de 2 000 € maximum sur présentation des factures defluïdes et de téléphone de l'année civile en cours.
- Recrutement d'un Educateur de jeunes enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, au multi accueil à La Suze sur Sarthe, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 2 et le 22 janvier 2018 (51h30 maximum).
- Modification de l'article 2 de l'arrêté de création de la sous-régie de recettes pour les sites A.L.S.H. communautaires comme suit : Localisation de la sous-régie : Ajout de Cérans-Fouletourte.
- Modification de l'article 2 de l'arrêté de la sous-régie de recettes attachée à la régie d'avances et de recettes jeunesse du service enfance jeunesse comme suit : Ajout de la sous-régie : Espace jeunes situé sur le Commune de Cérans-Fouletourte.
- Signature d'un contrat avec l'entreprise SAS STAO PL (Nantes) / Etablissement TRANSDEVSTAO (Le Mans) pour les transports collectifs des activités Enfance et Jeunesse en 2018.
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, au multi accueil de Cérans-Fouletourte, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 4 janvier et le 31 mars 2018 (35 h hebdomadaires annualisées).
- Recrutement d'un Educateur de jeunes enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, au multi accueil à La Suze sur Sarthe, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 23 janvier et le 19 février 2018 (27h30 maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, à l'accueil périscolaire de Louplande pour faire face à un accroissement temporaire d'activité le 25 janvier 2018 (1h maximum).
- Signature d'une convention avec le collègue Pierre Belon de Cérans-Fouletourte du 1<sup>er</sup> janvier au 6 juillet 2018 dans le but de réaliser des interventions et animations du service jeunesse communautaire au sein du collègue les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la pause méridienne.
- Création d'une régie de recettes au multi-accueil de Cérans-Fouletourte pour l'encaissement des recettes familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Montant de recouvrement : Espèces et chèques. Fonds de caisse : 50 €. Encaisse maximale : 750 €.
- Recrutement de six Adjoints d'animation maximum (emplois non permanents), 1<sup>er</sup> échelon, 31h30 hebdomadaires, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été (juillet) et d'automne 2018, afin d'encadrer les activités de l'O.T.S.C.
- Sollicitation d'une subvention d'investissement auprès de la C.A.F. de la Sarthe pour l'achat de mobilier, matériel, d'équipement informatique et autres équipements par les services petite enfance communautaires. Montant prévisionnel des dépenses : 17 988,06 € H.T. Montant de la subvention sollicitée : 2 698,21 €(15%).

## ✓ **Environnement**

- Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réalisation en 2018 du contrôle des installations d'assainissement non collectif de type « neuf » et « réhabilité ». Dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 57 667,60 €. Montant de la subvention sollicitée : 11 931,23 € (60%).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux déchetteries de Roëzé sur Sarthe et de Guécélard du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2018 inclus (30h30 hebdomadaires maximum).
- Modification de l'article 4 de l'arrêté de régie de recettes pour la mise à disposition de composteurs comme suit : Ajout de : Participation au titre de la vente de contenants spécifiques amiante pour la collecte d'amiante.
- Vente d'une table de tri à la société Valor Pôle 72 pour un montant de 150 €, à retirer sur place.
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux déchetteries de Roëzé sur Sarthe et de Guécélard en février 2018 (30h30 hebdomadaires maximum).

## ✓ **Tourisme**

- Recrutement d'un Rédacteur territorial (emploi non permanent) en tant qu'adjointe de direction sur le site de l'île MoulinSart afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 22 décembre 2017 et le 26 janvier 2018 (35h maximum/semaine). Rémunération : Indice brut 456 / Indice majoré 399.

## ✓ **Habitat**

- Vente de tôles du pignon de la dépendance, parcelle AC n° 44, rue de la gare à Voivres lès Le Mans à M. Besnier. Démontage et évacuation à la charge de l'acheteur avant le 8 janvier 2018.

## □ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

### ✓ **Aménagement du Territoire**

- Recrutement d'un Technicien territorial sur le poste de technicien Système d'Information Géographique (S.I.G.) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 pour une durée d'un an. Rémunération : au 3<sup>ème</sup> échelon / Indice brut 379 (indice majoré : 349) avec régime indemnitaire relatif au grade.

### ✓ **Culture / Sport / Enseignement**

- Vu des erreurs matérielles, annulation de la décision du Président n°D421\_63\_2017 en date du 28 décembre 2017 relative au recrutement d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à la piscine de la Suze sur Sarthe du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018 (31h30 hebdomadaires), emploi non permanent et recrutement d'un E.T.A.P.S. du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 (31h30 hebdomadaires), emploi permanent.

### ✓ **Enfance / Jeunesse / Social**

- Recrutement d'un Animateur territorial sur le poste de Responsable jeunesse, à temps complet à compter du 23 janvier 2018 pour une durée d'un an. Rémunération : Indice brut 547 / Indice majoré 465.
- Vu le contrat à durée déterminée au titre d'un emploi d'avenir, validation de la formation à distance « renforcer ses compétences en français – grammaire » (100 heures) sollicitée par Madame SIMON Tracy auprès du C.N.E.D. Coût : 149,50 € (50 % du coût réel, les autres 50 % étant pris en charge par la Commune de Roëzé sur Sarthe).

### ✓ **Tourisme**

- Afin de réaliser les travaux de construction d'une passerelle à Fillé sur Sarthe, signature d'un marché avec la Sté LMBTP 72450 Monfort le Gesnois (Lot 1 – Gros (Euvre) pour un montant de 22 099,40 € H.T. et avec l'entreprise CMG 72120 Saint Calais (Lot 2 – Passerelle / Serrurerie) pour un montant de 71 236,73 € H.T.

## □ **Accueil des conseillers communautaires de la Commune de Cérans-Foulletourte**

Monsieur le Président accueille et installe les cinq conseillers communautaires de la Commune de Cérans-Foulletourte ci-dessous :

- ✓ Mesdames Dominique Meillant et Elisabeth Moussay,
- ✓ Messieurs Gérard Dufour, Roger Pierreau et Jean-Yves Vaugru.

Le conseil de communauté est donc composé de 45 conseillers communautaires (soit 17 femmes et 28 hommes).

Monsieur Dufour dit être heureux d'intégrer le conseil communautaire et présente les conseillers communautaires de Cérans-Foulletourte. Il espère un travail dans l'intérêt des habitants.

**OBJET : Finances – Débat d’Orientations Budgétaires 2018 – Budget général et budgets annexes**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants et dans les E.P.C.I. comprenant une commune de plus de 3 500 habitants un débat a lieu en conseil communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président rappelle que le D.O.B. est non soumis aux voix, que c'est un échange entre élus.

Monsieur le Vice-président en charge des finances donne la parole à chaque Vice-président pour la présentation du D.O.B. 2018 par compétence. Toutefois, au préalable, il mentionne que les bases de T.H. et C.F.E. serait en hausse de 1,24 % et non de 1,1 % selon une source sénatoriale.

Monsieur le Vice-président en charge de la culture informe que l'école de musique accueille environ 280 élèves et ne dispose pas de places supplémentaires pour les élèves arrivant de Cérans-Fouilletourte. Toutefois, il précise que chaque année des places se libèrent à la rentrée scolaire. Il précise qu'un élève de l'école de musique coûte en moyenne 1 100 € nets par an à la Communauté de communes.

Il fait part de la suspension en 2018 des dépenses d'investissement pour l'enseignement (accueil scolaire et périscolaire). Il a l'impression que l'offre crée les besoins.

Madame Cerisier remarque qu'il n'y a pas de budget supplémentaire pour accueillir à l'école de musique les élèves de Cérans-Fouilletourte mais elle rappelle que des élèves sont déjà inscrits sur liste d'attente dans certaines disciplines et que donc, les élèves de Cérans-Fouilletourte ne pourront pas s'inscrire.

Monsieur Le Quéau répond que la liste s'amenuise chaque année car des enfants s'inscrivent et abandonnent les cours au bout de deux ou trois mois et les effectifs baissent dans les classes pour raisons notamment démographiques. Il dit que si les pré-inscriptions en juin dépassent les 280 places de l'école de musique, une réflexion devra être menée à ce sujet.

Madame Cerisier parle de la subvention pour le festival de rue itinérant. Elle rappelle que la convention d'objectifs avec l'association les Baltringos a été votée avant le D.O.B., ce qui a engagé la dépense. Elle constate que les consignes budgétaires sont connues de tous et que cependant la commission culture ne les respecte pas.

Monsieur Le Quéau explique que les projets culturels sont étudiés dès le mois de septembre (début d'année scolaire) pour la saison suivante, comme pour les expositions au Centre d'art. Il précise que pour réduire les crédits, il faudrait prendre des décisions au mois de juin. Enfin, il dit qu'en tant que Vice-président chargé de la culture, ce n'est pas lui qui proposera de supprimer des activités culturelles sur le territoire. Il comprendrait qu'une réflexion s'engage sur la pertinence d'activités ou d'équipements culturels, mais dans ce cas se serait le rôle du conseil de communauté d'en débattre.

Monsieur Gabay est favorable au festival de rue itinérant car selon lui c'est un projet transversal, un moyen de s'unir, de communiquer, les musiciens vont de Commune en Commune.

Madame Thebault dit que la culture permet de combattre l'obscurantisme.

Pour la compétence Habitat, Monsieur le Président affirme qu'il faut apporter un soutien pour le développement des Communes.

Monsieur Tellier dit qu'il faut maintenir le cap pour garder de la vie économique et sociale sur le territoire.

Madame Gouet informe le conseil que la réserve foncière de 50 000 € est prévue pour des projets à venir sur Parigné le Pôlin, Souigné Flacé et Saint Jean du Bois.

Madame Benoist prend la parole pour exposer les projets de la compétence aménagement du territoire.

Monsieur Coyeaud interroge sur le nombre de prises raccordées à la fibre à ce jour.

Madame Benoist répond qu'elle ne possède pas encore de chiffres mais que les Communes raccordées sont connues.

Monsieur le Président ajoute que le développement se passe bien et que des habitants souscrivent des contrats. Il confirme que les Communes d'Etival lès le Mans et de Fillé sur Sarthe n'auraient pas pu financer 500 € par prise et que donc, la Communauté de communes a fait le bon choix.

Monsieur Coyeaud regrette que les pôles économiques ne soient pas privilégiés dans ce modèle de développement.

Monsieur le Président dit que le réseau est accessible aux entreprises mais pas au même prix que celui proposé aux habitants.

Madame Hardouin précise qu'il existe deux types d'accès à la fibre, le FTTB (Fibre Business : fibre optique jusqu'au travail) et FTTH (Fibre Home : fibre optique jusqu'au domicile) et que ces deux réseaux ont des coûts et frais d'accès plus importants pour les entreprises.

Monsieur Le Quéau a constaté que les habitants s'abonnent car tous les jours, il voit des voitures d'opérateurs sur la Commune. Il ajoute que la fibre apporte un plus aux Communes.

Madame Hardouin affirme que la fibre est aux temps modernes ce que le chemin de fer était au 19<sup>ème</sup> siècle.

Madame Malaterre prend la parole pour exposer les projets de la compétence enfance/jeunesse/social.

Elle fait part du souhait de la commission de réaliser une étude sur un fonctionnement de la Coulée Douce en régie. Par ailleurs, elle rappelle que baisser de 10 000 € les dépenses de fonctionnement sera difficile en raison des obligations d'encadrement des jeunes.

Monsieur Pavard prend la parole pour exposer les projets de la compétence voirie/patrimoine.

Monsieur Mazerat prend la parole pour exposer les projets de la compétence tourisme.

Madame Cerisier demande le montant de la vente du matériel de meunerie.

Monsieur Mazerat indique qu'il ne sait plus.

Monsieur Gabay fait part de son mécontentement. En effet, il a étudié le travail de la commission tourisme depuis 3 ans et a constaté qu'à MoulinSart, les prestataires se succèdent sans succès, que le musée de la faïence est sous perfusion et que rien n'a été fait pour créer un chemin de halage (pédestre et cyclable) le long de la Sarthe. Il dit que la fréquentation de la Loire à vélo a augmenté depuis l'ouverture de la voie verte. Il se dit déçu, inquiet et demande ce qu'il faut faire maintenant pour créer ce chemin de halage.

Monsieur Mazerat répond qu'il avait proposé à Monsieur Gabay d'être membre de la commission tourisme mais celui-ci a refusé. Il explique ensuite que la loi NOTRe a conduit la Communauté de communes à travailler sur d'autres sujets comme l'office de tourisme. Il fait part d'une rencontre récente avec Sarthe Développement sur le développement du tourisme fluvial. Il évoque également les problèmes de halage et de contre-halage avec les riverains.

Monsieur le Président ajoute que la Communauté de communes ne peut pas travailler sur ce projet toute seule. Il informe le conseil que le Département soutiendra tout projet de création de chemins de halage et rencontrera les riverains dans ce cas-là.

Monsieur le Président dit qu'il y a aussi le problème de financement.

Monsieur Gabay se demande s'il faut attendre et suggère de donner envie au Département en montrant que la Communauté de communes et les Communes traversées par la Sarthe sont capables de travailler ensemble.

Monsieur le Président réaffirme que la Communauté de communes ne peut pas travailler seule à un projet. Il rappelle que sur les 16 écluses sarthoises, 6 présentent un intérêt, dont 2 sur le territoire. Il espère qu'avec l'office de tourisme de destination, le projet avancera.

Monsieur Trideau fait remarquer que ce projet date de plus de 20 ans et ne souhaite pas aller contre les propriétaires riverains. Il ajoute que le Département n'a pas concerté les élus du territoire

lors de la création de la véloroute si bien que les routes empruntées ne sont pas forcément les plus touristiques et cite pour exemple le route des étangs à Fillé.

Monsieur Le Quéau prend la parole pour exposer les projets de la compétence culture.

Il fait part au musée de la faïence et de la céramique de concerts du festival Europajazz et du festival baroque. Il informe également le conseil que le musée peut se déplacer pour faire par exemple des ateliers poterie dans les Communes. De plus, il dit que la boutique du musée va développer le panier moyen à 20 - 25 €. Par ailleurs, Monsieur Le Quéau compte beaucoup sur la S.P.L. pour faire la publicité du musée en dehors du département.

Monsieur Coyeaud interroge sur la fréquentation du musée.

Monsieur Le Quéau répond qu'environ 19 000 personnes sont venues au musée en 2017, soit une fréquentation stable.

Il informe le conseil de la mise en place d'un comité de pilotage piscine composé des D.G.S. de la Communauté de communes et de la Suze sur Sarthe, un élu de La Suze sur Sarthe, le responsable du pôle sports de La Suze sur Sarthe, le chef de bassins, Monsieur Leroy, membre de la commission culture et de lui-même. Il évoque les frais de remise en état élevés de la piscine et se demande donc si ces travaux doivent être réalisés ou s'il n'est pas préférable de construire une nouvelle piscine en raison du mauvais état de la piscine actuelle, son emplacement en zone inondable et de sa taille insuffisante.

Monsieur Coyeaud questionne sur l'achat d'un terrain.

Monsieur le Président dit que c'est prévu au budget au cas où.

Monsieur Coyeaud indique que la Commune de la Suze sur Sarthe avait mentionné qu'elle se chargerait de l'acquisition des terrains pour un projet futur de piscine au parc des sports.

Monsieur le Quéau ajoute que la Commune de La Suze sur Sarthe n'est pas propriétaire de tous les terrains constructibles sur la Commune.

Monsieur Garnier prend la parole pour exposer les projets de la compétence GEMAPI.

Sur le D.O.B. de la compétence GEMAPI, Monsieur Olivier interroge sur la contribution versée aux syndicats de rivière et sur l'absence de participation de certaines Communes.

Monsieur Garnier dit que les Communes qui adhéraient à un syndicat verront leur attribution de compensation diminuée de cette dépense. Il complète son propos en indiquant que les autres Communes ne connaîtront pas de diminution de leur attribution de compensation vu l'absence de dépense. Il précise que dans le SISEAU, la Communauté de communes du Val de Sarthe a le plus de représentants. Il dit qu'il faudra veiller à l'augmentation des dépenses.

Madame Delahaye informe que le SISEAU propose une répartition en fonction du linéaire.

Monsieur Garnier répond que ce syndicat n'a pas le choix.

Monsieur le Président rappelle que le calcul des attributions de compensation se fera par la C.L.E.C.T.

Monsieur Viot ajoute que la C.L.E.C.T. étudiera différentes possibilités et que les Communes auront du travail à fournir.

Quant aux projets en santé, Monsieur D'Aillières demande que cette compétence soit rattachée à une commission. Il est pour faire appel dès maintenant à un cabinet de recrutement pour une recherche efficace de médecins.

Monsieur le Président n'est pas d'accord, Il précise que le groupe de travail préfère travailler sur le fonds pour aboutir à un projet au lieu de prendre un cabinet de recrutement, d'autant plus que les élus sont sceptiques sur l'efficacité d'un cabinet de recrutement.

Pour les dépenses hors compétences, Monsieur Pavard fait remarquer qu'il manque le fonds de concours de Chemiré le Gaudin dans la programmation 2018.

Monsieur D'Aillières prend la parole pour aborder le point fiscalité. Il fait part de la décision des élus de la Suze sur Sarthe de ne pas inscrire au D.O.B. le F.P.I.C. et de ne pas augmenter les impôts.

Monsieur Tellier souhaite une réflexion sur le bloc communal. Il se dit inquiet car les Vice-présidents ont « serré les boulons » sans obtenir d'équilibre budgétaire et parallèlement dans les Communes est constaté un rigidification de la section de fonctionnement. Il demande comment organiser demain le bloc communal et s'il faudra travailler sur la mutualisation entre Communes ou créer une / des Communes nouvelles, car les élus ne pourront pas compenser les dépenses par la fiscalité.

Monsieur Viot partage cette inquiétude et demande le démarrage du travail sur le pacte fiscal et financier. Il ajoute que c'est compliqué de mutualiser du personnel.

Madame Gouet dit que la Communauté de communes a pris des compétences pour bénéficier de la D.G.F. bonifiée mais que ces compétences augmentent les dépenses de fonctionnement en raison du transfert de personnel important. Elle questionne sur les capacités d'emprunt de la Communauté de communes. Elle ajoute qu'en raison des études sur les transferts de compétences, le personnel communal est surchargé. Elle mentionne qu'elle est peu favorable à la création de nouvelles structures de regroupement.

Madame Cerisier dit que la Communauté de communes a pris des compétences « pour trois francs six sous » alors que celles-ci auraient pu être prises en 2020. Elle ajoute qu'elle s'étonne des propos tenus ce soir car elle-même et d'autres conseillers communautaires avaient prévenu que les nouvelles compétences auraient un coût.

Monsieur Tellier rappelle que l'eau et l'assainissement sont des budgets annexes financés par des redevances.

Madame Cerisier dit qu'elle parle de l'impact en charges de personnel.

Monsieur le Président répond qu'en dehors des services supports, il n'y a pas d'incidence sur le budget général.

Monsieur Tellier rappelle que cinq Communes arrivaient à terme de leur D.S.P. et que donc, ces transferts de compétences étaient nécessaires. Il précise que le fait de reprendre en régie l'assainissement collectif peut être intéressant pour nos habitants en terme d'économie.

Monsieur le Président souligne que la situation actuelle n'est pas le résultat de prises de compétences et rappelle que l'inscription d'un nouvel impôt a été retenu dans le schéma de développement (300 000 €/an), impôt que les élus ont décidé de repousser depuis deux ans. Il fait part qu'avec l'arrivée du D.G.A., les élus vont travailler sur le pacte fiscal et financier. Il se dit optimiste et souhaite que les élus travaillent ensemble.

Monsieur Garnier présente le DOB du budget déchets ménagers et du budget assainissement non collectif.

Monsieur Mazerat présente le DOB du budget guinguette et du budget office de tourisme.

Madame Delahaye interroge sur l'exploitation future de la guinguette.

Monsieur Mazerat précise que c'est le C.F.I. de Champagné qui reprendra l'exploitation de la guinguette cette année.

Monsieur Avignon présente les DOB des budgets bâtiments d'accueil et zones d'activités.

Monsieur Garnier présente le DOB des budgets eau et assainissement collectif

Monsieur Le Quéau est surpris par les montants des restes à réaliser en dépense inscrits au D.O.B. assainissement collectif non couverts par les budgets communaux de 2017.

Monsieur Garnier répond soit la Commune a contracté un emprunt et donc la Communauté de communes devrait bénéficier de cette recette, soit la Commune a anticipé une augmentation de la redevance d'assainissement pour couvrir à terme le déficit.

Monsieur Viot ne voit pas où est le problème alors.

Monsieur Garnier dit que la Communauté de communes n'a pas eu tous les restes à réaliser et que les chiffres n'ont pas été vérifiés. Il souligne que de nombreux travaux sont prévus en 2018 et qu'il faudra donc réfléchir sur leur financement.

Sur proposition de la commission des finances et du bureau,

Après débat,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2018 et préconise les orientations mentionnées dans le document joint en annexe.

**OBJET : Elections des membres des commissions pour la Commune de Cérans-Fouletourte**

Vu l'entrée de la Commune de Cérans-Fouletourte au sein de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient de désigner les membres des commissions communautaires pour cette Commune.

La Commune de Cérans-Fouletourte propose, après délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2017, les membres suivants :

<b>Commission</b>	<b>Membre proposé</b>	<b>Fonction</b>
Aménagement de l'espace	Mr Gérard Dufour	Conseiller communautaire
Culture/Sport/Enseignement	Mr Roger Pierrieau	Conseiller communautaire
Economie/Emploi	Mr Charlie Mèche	Conseiller municipal
Enfance/Jeunesse/Social	Mme Elisabeth Moussay	Conseillère communautaire
Environnement	Mr Jean-Yves Vaugru	Conseiller communautaire
Habitat	Mr Patrick Richard	Conseiller municipal
Tourisme	Mr Roger Pierrieau	Conseiller communautaire
Voirie/Patrimoine	Mr Jean-Yves Vaugru	Conseiller communautaire
Finances	Mme Dominique Meillant	Conseillère communautaire
Ressources Humaines/Mutualisation	Mme Dominique Meillant	Conseillère communautaire

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Gérard Dufour, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Aménagement de l'espace.

Monsieur Roger Pierrieau, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Culture / Sport / Enseignement.

Monsieur Charlie Mèche, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Economie / Emploi.

Madame Elisabeth Moussay, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Enfance / Jeunesse / Social.

Monsieur Jean-Yves Vaugru, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Environnement.

Monsieur Patrick Richard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Habitat.

Monsieur Roger Pierrieau, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Tourisme.

Monsieur Jean-Yves Vaugru, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Voirie / Patrimoine.

Madame Dominique Meillant, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Finances.

Madame Dominique Meillant, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Ressources Humaines / Mutualisation.

**OBJET : Election d'un membre de la C.L.E.C.T. pour la Commune de Cérans-Fouletourte**

Vu l'entrée de la Commune de Cérans-Fouletourte au sein de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018,



Le conseil municipal de Cérans-Foulletourte par délibération en date du 20 décembre 2017 a désigné Monsieur Gérard Dufour comme membre de la C.L.E.C.T.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Gérard Dufour, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la C.L.E.C.T.

### **OBJET : Election Vice-président (e) Enfance / Jeunesse / Social**

Vu la démission de Madame Sandrine Malaterre, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et du Social,

Vu l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet en date du 29 janvier 2018,

Afin de compléter le tableau des Vice-présidents(es), il convient de procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président(e) chargé(e) de l'Enfance, de la Jeunesse et du Social.

L'élection du Vice-président(e) est réalisée au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Malaterre fait part de sa démission pour raisons professionnelles. Elle précise que vu son passage à temps plein dans sa profession d'enseignante, elle ne peut plus consacrer le temps nécessaire à l'exercice de la fonction de Vice-présidente. Elle tient à souligner que ces quatre années de vice-présidence ont été riches en connaissances, en rencontres et lui ont permis de travailler avec des personnes de qualité et des services professionnels au service de la population. Elle se tient à la disposition du futur ou de la future Vice-président(e) pour le passage de relais. Enfin, elle remercie les membres de la commission dont elle avait la responsabilité pour le travail enrichissant élaboré ensemble.

Monsieur le Président remercie Madame Malaterre pour son travail, son investissement durant ces quatre années et dit au nom de ses collègues que c'était un plaisir d'avoir travaillé avec elle.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence.

Madame Elisabeth Moussay déclare être candidate.

Elle prend la parole : « Chers collègues, parler devant vous ce soir, alors qu'avec la plupart d'entre vous c'est une première rencontre, n'est pas un exercice facile pour moi, surtout pour vous expliquer en quelques mots mes motivations à proposer ma candidature au poste de Vice-présidente en charge de la commission Enfance / Jeunesse / Social. Il est donc utile que nous fassions plus ample connaissance.

Elue en 2008 à Cérans-Foulletourte comme conseillère municipale, j'étais investie dans les commissions affaires scolaires, communication, culture et voirie. Depuis 2014, j'occupe la fonction de Maire-adjointe en charge des affaires scolaires, de la restauration scolaire et de la jeunesse. J'étais également déléguée communautaire dans les commissions petite enfance et enfance/jeunesse au sein de la Communauté de communes Sud Sarthe.

Cérans-Foulletourte a sur son territoire un multi-accueil de 22 places, une Maison d'Assistants Maternels depuis le 29 janvier 2018. 385 élèves sont inscrits dans les écoles maternelle et primaire. 320 repas sont servis chaque jour au restaurant scolaire et 40 adolescents fréquentent le point jeunes.

Avec les membres de ma commission, nous avons mis en place des formations communes aux enseignants et aux agents municipaux concernant la médiation et le mieux vivre ensemble. Les enseignants ont ensuite formé les élèves volontaires du C.E.2 au C.M.2 à l'école élémentaire. Depuis, la médiation permet de régler les petits conflits pendant les récréations et fait partie de la vie de l'école. Cela a aussi permis de créer du lien entre tous les intervenants de la journée de l'enfant. Ce projet a été mis en place en collaboration avec l'inspection académique.

Les agents municipaux intervenant sur les temps périscolaires ont aussi travaillé avec l'Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé sur notamment « Comment faire face aux comportements difficiles de certains enfants.

A l'attention des parents, des soirées-débats ont également été proposées sur des thèmes comme la violence scolaire pour sensibiliser au harcèlement ou des thèmes comme l'autorité. Et des ateliers d'habiletés parentales ont rencontré leur public.

Les lieux d'accueil des enfants de la Commune, lieux municipaux ou communautaires, ont organisé des portes ouvertes. Cela a permis aux familles de mieux connaître nos services, le personnel et les élus. Tout cela a pu être mis en place grâce à un travail actif avec la C.A.F.

Nous avons aussi créé un partenariat avec le collège, soutenus par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et l'observatoire sarthois des politiques jeunesse. Les animateurs du point jeunes font, en effet, des interventions au collège tous les jours, ce qui permet d'établir un lien entre les jeunes et les services qui leur sont proposés sur le territoire.

Si vous m'accordez votre confiance ce soir, toutes ces actions mises en œuvre au service de la population, des familles, je les ferai progresser. Mon but sera de continuer à développer et promouvoir la politique enfance, jeunesse, social au sein de la Communauté de communes du val de Sarthe. Cependant, je veillerai à ce que le travail de mes prédécesseurs s'inscrive dans la sérénité des politiques qui seront mises en place.

L'objectif sera de mutualiser les moyens et les services, avec bien sûr une maîtrise des coûts. L'évolution de l'organisation des politiques Enfance/Jeunesse/Social ne se fera pas au détriment des identités de chacune de nos Communes.

Je finirai avec un proverbe qui résume mon engagement : Tout seul, on va plus vite, mais ensemble on va plus loin. »

Madame Cerisier questionne Madame Moussay sur sa profession.

Madame Moussay répond qu'elle a de la disponibilité car sans activité professionnelle. Elle ajoute qu'elle a trois grandes filles, âgées de 21, 19 et 16 ans et demi.

Monsieur le Président fait procéder au vote par scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 44

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Mme Elisabeth Moussay : 36 voix (Trente-six voix).

- Mme Geneviève Cerisier : 4 voix (Quatre voix).

Mme Elisabeth Moussay, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Vice-présidente Enfance / Jeunesse / Social.

**OBJET : Désignation d'un membre au Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (S.M.G.V.)**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**OBJET : Création d'une commission Cycle de l'eau**

Vu le transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu les dispositions du C.G.C.T. et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1,

Sur proposition de Messieurs le Président et le Vice-président chargé de l'environnement,

Il vous est demandé la création d'une commission communautaire nommée « Cycle de l'eau » qui traitera des sujets suivants : eau, assainissement et GEMAPI.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création d'une commission communautaire « Cycle de l'eau ».

Monsieur Garnier dit que la première réunion de la commission cycle de l'eau aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2018 à 18h.

**OBJET : Désignation des membres de la commission Cycle de l'eau**

Vu le transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2018,  
Vu la création d'une commission communautaire nommée « Cycle de l'eau »,

Les Communes membres de la Communauté de communes proposent les délégués suivants pour être membres de cette nouvelle commission :

Commune	Délégué
Cérans-Foulletourte	Gérard Dufour
Chemiré le Gaudin	Michel Pavard
Etival lès le Mans	Bruno Corbin
Fercé sur Sarthe	Dominique Dhumeaux
Fillé sur Sarthe	Loïc Trideau
Guécélard	Pascal Perreux
Louplande	Lionel Hubert
Malicorne sur Sarthe	Philippe Choquet
Mézeray	Sandrine Malaterre
Parigné le Pôlin	Alain Le Quéau
Roëzé sur Sarthe	François Garnier
Saint Jean du Bois	Jean Paul Boisard
Souigné Flacé	Luc Bourmault
La Suze sur Sarthe	Patrice Olivier
Spay	Non désigné
Voivres lès le Mans	Claude Jousse

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Mme Sandrine Malaterre, Mrs Gérard Dufour, Michel Pavard, Bruno Corbin, Dominique Dhumeaux, Loïc Trideau, Pascal Perreux, Lionel Hubert, Philippe Choquet, Alain Le Quéau, François Garnier, Jean Paul Boisard, Luc Bourmault, Patrice Olivier et Claude Jousse, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres de la commission Cycle de l'eau.

**OBJET : Personnel – Environnement – Création d'un poste agent de déchetterie –  
Modification du grade de recrutement**

Par délibération en date du 9 novembre 2017, le conseil de communauté a décidé de créer un poste d'agent de déchetterie, aux conditions principales suivantes :

✓ Missions :

- ☞ Accueillir le public sur le site (conseil et orientation des usagers) :
  - Réguler les flux d'entrée,
  - Faire respecter les règles de sûreté, d'hygiène et de sécurité par les usagers,
  - Faire respecter le règlement intérieur de la déchetterie (interdiction de la récupération notamment),
  - Expliquer et vérifier l'application des règles de tri par les usagers,
  - Aider au port de charges ponctuellement.
- ☞ Gérer le site (assurer le gardiennage et réaliser l'entretien du site).
  - Ouvrir et fermer le site de la déchetterie,
  - Organiser les rotations de bennes, remplir les documents d'exploitation du site,
  - Nettoyer et entretenir tous les équipements du site,
  - Réceptionner, différencier, trier les déchets spécifiques,
  - Conduire des engins : tracteurs, releveuse, compacteur de déchets.
- ☞ Collaborer avec les autres services communautaires (agencements des locaux, petits travaux de voirie, manifestations etc.).

- ✓ Conditions d'emploi :
  - Cadre d'emplois des Adjoints techniques, grade d'Adjoint technique,
  - Temps de travail : temps non complet, 33 heures hebdomadaires.
- ✓ Création du poste à compter du 1er janvier 2018.

Suite aux entretiens d'embauche, l'agent susceptible d'occuper ce poste est titulaire du grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Par conséquent, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'extension du cadre d'emploi de recrutement de l'agent de déchetterie au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**OBJET : Personnel – Cycle de l'eau – Création d'un poste d'agent du service assainissement**

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le conseil de communauté a validé la création d'un poste d'agent du service assainissement sur le cadre d'emploi des Adjoints techniques, grade d'Adjoint technique et d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les principales caractéristiques de ce poste sont les suivantes :

- ✓ Missions :
  - Exploiter les systèmes d'assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration) des Communes en régie sur le territoire : Surveiller et conduire les installations à partir de la supervision / Procéder au contrôle et à la maintenance de stations d'épuration (boues activées, lagunage, filtre planté de roseaux), des équipements électromécaniques et autres ouvrages / Assister les entreprises extérieures lors des travaux ou à proximité des installations / Contrôler la conformité des branchements sur le réseau d'assainissement.
  - Assurer les opérations de maintenance et de contrôles règlementaires de la piscine située sur la Commune de La Suze sur Sarthe.
  - Participer ponctuellement à l'exploitation des ouvrages d'eau potable : usine, réseau, ...
- ✓ Conditions d'emploi :
  - Cadre d'emploi des Adjoints techniques, grade d'Adjoint technique et Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Temps de travail : temps complet, 35 heures hebdomadaires, travail week-end, jours fériés et soirs (astreintes et permanences).

Suite aux entretiens d'embauche, et sous réserve des négociations en cours, il vous est proposé le recrutement d'un Adjoint technique titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur D'Aillières interroge sur la date d'embauche.

Monsieur Garnier répond, normalement le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Par conséquent, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**OBJET : Personnel – Administration générale – Création d'un poste d'Assistant Ressources Humaines**

Vu les nouvelles compétences de la Communauté de communes et vu son extension de territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que l'effectif de la Communauté de communes est de l'ordre de 90 salariés sur des emplois permanents,

Vu les élections professionnelles programmées en 2018, qui doteront automatiquement la Communauté de communes d'un Comité technique,

Il vous est proposé le recrutement d'un Assistant Ressources Humaines, dont les principales missions et fonctions seront les suivantes :

- ✓ Gestion des carrières : Concevoir et contrôler les actes administratifs du service (positions, promotions, contrats, etc.) / Proposer et mettre en œuvre des dispositifs de déroulement de carrière, dans le respect des règles statutaires et des normes juridiques / Assurer et suivre les

dossiers sensibles (recrutement, contentieux, discipline, dossiers maladie complexes, etc) / Assurer et suivre les agents remplaçants-saisonniers (contrats, renouvellement) en lien avec les responsables de service / Mettre en place un plan de formation et le suivre.

✓ Gestion de la paie : Préparer et suivre le budget du personnel / Concevoir et participer à l'analyse des indicateurs des tableaux de bord de suivi de la masse salariale / Contrôler les opérations de la paie.

✓ Autres : Préparer, participer et suivre le Comité Technique / Assurer le conseil et sécuriser les pratiques auprès des services / Organiser, sécuriser et adapter les dispositions relatives au temps de travail.

Les principales caractéristiques de ce poste sont les suivantes :

- ✓ Temps de travail : 35 heures/ hebdomadaires,
- ✓ Cadre d'emplois et grades : Rédacteur, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe.
- ✓ Ouverture du poste : Avril 2018.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'assistant Ressources Humaines et décide de lancer un recrutement selon les principales caractéristiques exposées ci-dessus.

### **OBJET : Personnel – Ecole de musique – Résorption de l'emploi précaire**

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 relatifs à l'accès et à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale,

Par délibération en date du 25 juin 2015, le conseil de communauté a adopté un programme d'accès à l'emploi titulaire pour huit agents contractuels en 2016.

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 et le décret 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation de 2 ans du dispositif de résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Le bureau, en date du 14 septembre 2017, s'est prononcé pour une poursuite de son programme à l'emploi titulaire des agents remplissant les conditions nécessaires.

Vu le rapport présenté au Comité Technique du Centre de Gestion qui fait apparaître :

- ✓ Le nombre d'agents remplissant les conditions (durée de service sur un nombre d'années encadrées, temps de travail, type de contrat et motif de recrutement) : 3 agents,
- ✓ La nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées par ces agents,
- ✓ L'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de la Communauté de communes.
- ✓ Le choix d'inciter les agents à se présenter aux concours de la Fonction Publique Territoriale : 2 agents.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion en date du 7 décembre 2017,

Il vous est proposé de valider le grade accessible par sélections professionnelles, comme suit :

<b>Emploi</b>	<b>Grade correspondant à ces fonctions</b>	<b>Catégorie hiérarchique correspondante</b>	<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Année de recrutement sur l'emploi</b>
Enseignant et Dumiste Ecole de musique à temps complet	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	2006

Sous réserve que l'agent concerné se présente et réussisse les sélections professionnelles,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir, au titre du dispositif des sélections professionnelles 2018, le poste détaillé ci-dessus.
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles.

**OBJET : Musée – Tarifs 2018 boutique**

Les tarifs 2018 du musée de la faïence et de la céramique de Malicorne ont été adoptés lors du conseil de communauté en date des 7/02/2017 et 30/03/2017, toutefois il vous est proposé de les compléter, comme suit :

<b>Billetterie</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<i>Offre privilège</i>		
Club des Ambassadeurs	Offre découverte sur présentation d'une carte Club des Ambassadeurs : 1 entrée gratuite pour 2 payantes adultes	Opération de promotion
<i>Opérations promotionnelles/commerciales</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite par des partenaires culturels / touristiques, des organismes de tourisme pouvant générer la venue de visiteurs/clients</li> <li>• Opération pour renforcer les liens entre le musée et les commerces de Malicorne, pour asseoir la Cité faïence et métiers d'art dans son ensemble : des billets d'entrée gratuite sont délivrés aux commerçants qui se chargent de les remettre à leurs clients</li> </ul>	Gratuité de 620 entrées	Entrée gratuite
<b>Boutique</b>	<b>Tarifs 2017 initiaux 07/02/2017</b>	<b>Prix de vente au 01/01/2018</b>
<b>La Sablésienne</b>		
Boîte individuelle sablés sable05	1 €	1,60 €
Sachet sablés chocolat sable01	2,50 €	4,45 €
Sachet sablés framboise sable02	3 €	4,45 €
Sachet sablés amande sable03	3 €	4,45 €
Boîte souvenirs Sablé	8,50 €	9,99 €
Boite dans un jardin- La Sablésienne	-	13,50 €
Sachet sablés caramel – La Sablésienne	-	4,45 €
Fondants chocolat pépites d'orange – La Sablésienne	-	4,30 €
Soufflés aux amandes – La Sablésienne	-	4,99 €
Sachet macarons caramel–La Sablésienne	-	4,30 €
<b>Wild Republic</b>		
10957 CK Harfang Wild republic	18 €	20 €
81089 Corbeau Wild republic	18 €	20 €
88119 Chouettes Wild republic	-	7 €
Song bird	6 €	7 €
Peluche renard	5 €	6 €
<b>Bernex</b>		
Tasse droite bernex	-	7 €
Tasse M bernex	-	5 €
Tasse L bernex	-	7 €
Mug thé bernex	-	8 €
Bol n°1 bernex	-	12 €
Petit ravier	5 €	5 €
Tian tiraillette	8 €	8 €

Mug droit	11 €	11 €
Bol pm	9 €	9 €
Huilier	13 €	13 €
Cigale	3 €	3 €
Gobelet n°1	8 €	8 €
Gobelet n°2	11 €	11 €
Saladier service	28 €	28 €
<b>Déstockage</b>		
bougie couleurs œufs	0,20 €	0,20 €
crayon papier	0,10 €	0,10 €
boite nounours	1 €	1 €
coupelle blanche	0,50 €	0,50 €
marmite	1 €	1 €
petit plat canard	2,50 €	2,50 €
pot oie	2,50 €	2,50 €
coupelle à oreille	1 €	1 €
gateau mef	1 €	1 €
gazette d'exposition	1,50 €	1,50 €
flacon senteur	1 €	1 €
carnet de lecture	0,20 €	0,20 €
rond de serviette	3 €	3 €
lot serviette potager	2 €	2 €
lot serviettes blason	2 €	2 €
lot set de table	2 €	2 €
lot set plumes	2 €	2 €
lot serviettes plumes	2 €	2 €
<b>Librairie</b>	1 €	1 €
catalogue céladon	0,50 €	0,50 €
catalogue fleur des villes	0,50 €	0,50 €
catalogue expo Vallauris	0,50 €	0,50 €
catalogue les z'animos	1 €	1 €
Connaissances des Arts FR	5 €	5 €
Connaissances des Arts GB	5 €	5 €
livret terres et graines	1 €	1 €
guide de la poterie A à Z	1 €	1 €
livre chaudemanche	15 €	15 €
Les faïences de Malicorne	45 €	45 €
La Sarthe et ses richesses	35,55 €	35,55 €
Léon Pouplard	45 €	45 €
Marc et Roger François	50 €	50 €
Les faïences patronymiques	27 €	27 €
Les Langeais et leurs mystères	45 €	45 €
Livre Emile Tessier	35 €	35 €
Les Faïences de Lyon Nevers	25,50 €	25,50 €
Strasbourg-Niderviller	22,95 €	22,95 €
Faïences bordeaux la rochelle	22,95 €	22,95 €
Faïences de Gien	15,30 €	15,30 €

les faïences de Longwy	17 €	17 €
peinture sur porcelaine	7,95 €	7,95 €
catalogue chardon	1 €	1 €
Livret de signatures	10 €	10 €
Merveilles de l'espace	1 €	1 €
<b>Librairie / tourisme</b>		
Guide randonnées Vallée de la Sarthe	6 €	6 €
Cartes postales	0,50 € l'unité / 2 € lot de 5 cartes postales	0,50 € l'unité / 2 € lot de 5 cartes postales
<b>Faïencerie d'art de Malicorne – Destockage 2018</b>		
pot canon Marseille	85,60 €	70 €
pot canon paris	151,20 €	125 €
corbeille ajourée flore	588 €	550 €
plat à talon	250,40 €	225 €
corbeille ronde italienne	478,40 €	450 €
corbeille ovale sur griffes	556,80 €	520 €
corbeille 5 pommes	154,40 €	140 €
corbeille ronde galerie raisins	359,20 €	340 €
corbeille ovale sur griffes	150 €	100 €
coupelle festons 72/5	44 €	30 €
fruit pm	10,40 €	10,40 €
fruit gm	13,60 €	13,60 €
artichaut	20,80 €	20,80 €
corbeille magnolias pm	491,20 €	470 €
pedestal de lampe boule magnolias	636 €	600 €
plat à talon magnolias	336 €	330 €
coupe pegase pm	78,40 €	70 €
assiette ajourée nevers oiseau	100 €	80 €
petit vase semi fleur	32,80 €	32 €
coupe de fruit ovale	1 042,40 €	980 €
petit cochon FAM	60 €	50 €
corbeille boule carreaux	84,60 €	80 €
corbeille boule carreaux	97,80 €	90 €
corbeille boule anneaux	84,60 €	80 €
pichet milles fleurs	94,40 €	90 €
ravier carré plein PM rustique	36,80 €	30 €
ravier rond pouplard	32,00 €	25 €
ravier feston semi fleur	21,60 €	17 €
ravier rond plein pouplard	6,00 €	5 €
œuf Faïence Coq 1119	50,40 €	45 €
œuf Faïence 1119	43,20 €	39 €
vase lola pm	102,40 €	95 €
vase haut pivoine	226,40 €	220 €
vase bas love ME	180,80 €	170 €
vase cannelé pm	100,00 €	80 €
vase bas lotus pm	226,40 €	220 €
<b>Faïencerie Bourg-Joly</b>		
plat à cake lierre couleurs	103 €	103 €



feuille nervurée gm	86 €	86 €
Feuille nervurée gm coul	103 €	103 €
feuille nervurée mm	66 €	66 €
feuille nervurée mm coul	79 €	79 €
feuille nervurée pm	43 €	43 €
feuille nervurée pm coul	51 €	51 €
corbeille 4011 D11 coul	53 €	53 €
Encrier 9056 Romantique	131 €	131 €
poire pomme banane....	35 €	35 €
noix mandarine	15 €	15 €
pied de lampe blanc	310 €	310 €
<b>Appolia</b>		
Délice moule à tarte	19,80 €	19,80 €
Délice plat rond 23cm	18 €	18 €
Délice plat rond 30 cm	22,50 €	22,50 €
Fait tout 1,5 L	35,10 €	35,10 €
harmonie rect 26,5 cm	18,90 €	18,90 €
harmonie rect 34 cm	22,50 €	22,50 €
harmonie rectangle 41 cm	27,90 €	27,90 €
harmonie ovale 22,5 cm	9 €	9 €
harmonie ovale 26,5 cm	18 €	18 €
harmonie saladier	13,50 €	13,50 €
moule cake délices	18,90 €	18,90 €
moule à soufflés délices	18,90 €	18,90 €
mini carré délices	4,50 €	4,50 €
sucré salé 17cm gaia	7,20 €	7,20 €
saladiers délices	20,70 €	20,70 €
terrines foie gras délice	31,50 €	31,50 €
plat à cake délices	22,50 €	22,50 €
plat cœur pm délices	11,70 €	11,70 €
plat cœur gm délices	17,10 €	17,10 €
terrines foie gras délices	35 €	35 €
<b>Produits dérivés</b>		
Mug	5 €	5 €
Sac coton	3 €	3 €
<b>Herbatica</b>		
Tisane du potier	4,80 €	4,80 €
Thé ajouré	4,80 €	4,80 €
Thé noir aux agrumes bio	4,80 €	4,80 €
<b>JD Diffusion</b>		
Loisirs créatifs, mug à décorer	6 €	6 €
Loisirs créatifs, assiette à décorer	8 €	8 €
<b>Solargil</b>		
kit du potier	5 €	5 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs 2018 détaillés ci-dessus pour la boutique du musée.

Pour information, les produits en dépôt vente à la boutique se voient appliquer un coefficient (marge) au prix de vente. Cette marge est variable selon les types de produit. Monsieur le Président par délégation est autorisé à signer les conventions de dépôt vente établies avec les fournisseurs / producteurs dans lesquelles figureront les coefficients aux prix de vente.

Monsieur Le Quéau fait part que des entrées gratuites seront données aux Communes comme l'année dernière. Il précise aussi que les sablés seront vendus plus chers afin d'aligner les prix sur ceux vendus dans les magasins de La Sablésienne.

**OBJET : Ecole de musique – Création d'un tarif 2018 pour des prestations extérieures**

Dans le cadre de son projet pédagogique mettant en avant une ouverture de l'école de musique vers d'autres structures du territoire, celle-ci peut être sollicitée pour des missions de sensibilisation et d'enseignement de la musique.

Ces prestations ponctuelles sont effectuées par des enseignants volontaires. Elles sont rémunérées en heures complémentaires ou supplémentaires.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif de 32 € l'heure d'intervention de l'école de musique en 2018 pour des prestations extérieures, frais kilométriques au coût réel en sus.

**OBJET : Piscine – tarif supplémentaire 2017 / 2018**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tarif supplémentaire suivant aux tarifs 2017 / 2018 de la piscine de La Suze sur Sarthe :

Libellé	Tarif 2017/2018
Soirée « zen »	5,00 €

**OBJET : Conseil d'exploitation de la régie eau – Désignation des membres**

Par délibération en date du 21 décembre dernier, il a été décidé de créer une régie Eau dotée de la seule autonomie financière. Les statuts ont été adoptés.

Ces derniers prévoient la composition suivante du conseil d'exploitation pour chaque régie :

Le Conseil d'Exploitation est composé de 3 membres :

- Deux élus au sein du conseil communautaire ;
- Une personnalité qualifiée.

Les membres du conseil d'exploitation sont élus par le conseil de communauté au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il vous est proposé l'élection des membres élus suivants : Messieurs François Garnier et Gérard Dufour.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Messieurs François Garnier et Gérard Dufour, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres élus au conseil d'exploitation de la régie Eau.

Monsieur Maxime Chailieu est désigné personnalité qualifiée au conseil d'exploitation de la régie Eau.

Monsieur Garnier rappelle que cette instance est non décisionnaire.

**OBJET : Conseil d'exploitation de la régie assainissement et eaux pluviales – Désignation des membres**

Par délibération du 21 décembre dernier, il a été décidé de créer une régie Assainissement et eaux pluviales dotée de la seule autonomie financière. Les statuts ont été adoptés.

Ces derniers prévoient la composition suivante du conseil d'exploitation pour chaque régie :

Le Conseil d'Exploitation est composé de 3 membres :

- Deux élus au sein du conseil communautaire ;
- Une personnalité qualifiée.

Les membres du conseil d'exploitation sont élus par le conseil de communauté au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il vous est proposé l'élection des membres élus suivants : Messieurs François Garnier et Loïc Trideau.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Messieurs Garnier et Loïc Trideau, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres élus au conseil d'exploitation de la régie Eau.

Monsieur François-Xavier Lefeuvre est désigné personnalité qualifiée au conseil d'exploitation de la régie Assainissement et eaux pluviales.

**OBJET : Ile MoulinSart – Evolution des tarifs année scolaire 2017 / 2018 et tarifs 2018**

Il vous est proposé de modifier et de compléter les tarifs année scolaire 2017/2018 et les tarifs 2018 votés en 2017 ainsi que de fixer les tarifs 2018 comme suit :

	<b>Tarifs année scolaire 2017/2018</b>	<b>Tarifs modificatifs et supplémentaires année scolaire 2017/2018</b>
<b>Moulin Cyprien</b>		
Visite guidée (1h)	Sarthe Développement / OT de Sablé-sur-Sarthe (plate forme de commercialisation de produits touristiques) : - 1,50 € / pers. - 2 gratuits à partir de 35 payants - commission de 12 %	Sarthe Développement / OT de Sablé-sur-Sarthe (plate forme de commercialisation de produits touristiques) : - 1,50 € / pers. - 2 gratuits à partir de 35 payants - commission de 10 %
Atelier pain (2h30: fabrication d'un pain/pers., découverte du moulin + jardin céréales)	Enfants, scolaires, adultes (individuels et groupes) : 5 € / pers. Gratuité pour les accompagnateurs	Enfants, scolaires, adultes (en groupes) : 5 € / pers. Gratuité pour les accompagnateurs  Enfants et adultes (individuels) 5 € / participant, 1 <sup>er</sup> accompagnateur gratuit, accompagnateurs supplémentaires 1€50/personne
Visite animée (2h30 : visite guidée du moulin, expérimentations des thématiques abordées dans la scénographie du moulin)	Enfants, scolaires (individuels et groupes) : 5 € / personne Gratuité pour les accompagnateurs	Enfants, scolaires (en groupes) : 5 € / personne Gratuité pour les accompagnateurs  Enfants (individuels) 5 € / participant, 1 <sup>er</sup> accompagnateur gratuit, accompagnateurs supplémentaires 1€50/personne
	<b>Tarifs 2018</b>	<b>Tarifs modificatifs 2018</b>
<b>Inscriptions et redevances pour les opérations commerciales ayant lieu sur le site</b>		
	Droit d'inscription : 15 €  Redevance sur recettes : - entre 0 et 500 € : gratuité - entre 501 et 1 000 € : 50 € - plus de 1 001 € : 100 €	Droit d'inscription : 15 € pour un stand de 9 m <sup>2</sup> 25 € pour un stand > à 9 m <sup>2</sup> et jusqu'à 36 m <sup>2</sup> Redevance sur recettes : - entre 0 et 500 € : gratuité - entre 501 et 1 000 € : 50 € - plus de 1 001 € : 100 €
	<b>Tarifs 2017</b>	<b>Tarifs 2018</b>
<b>Produits de visite et ateliers pédagogiques</b>		
<b>Centre d'art</b>		
Atelier famille « La Fabrique des possibles »		5 € / participant (alignement sur le prix de l'atelier-pain)

		1 <sup>er</sup> accompagnateur gratuit, accompagnateurs supplémentaires 1€50/personne  <u>Offre commerciale jeux concours (partenariats presse) :</u> Gratuité de l'atelier
<b>Moulin Cyprien</b>		
Visite thématique / théâtralisée (ex : Halloween)		3,50 €/ participant Si visite pour public enfant uniquement : 1 <sup>er</sup> accompagnateur gratuit, accompagnateurs supplémentaires 1€50/personne
Atelier « Dans la peau d'un meunier » (2h) (groupe limité à 10 enfants – sans accompagnateur)		5 € par participant  <u>Offre commerciale jeux concours (partenariats presse) :</u> Gratuité de l'atelier
<b>Vente de produits du moulin et autres produits du terroir et souvenirs</b>		
Opérations commerciales		<u>Offre promotionnelle Chéquier avantage de l'OT du Mans + coupon de l'agenda 2018 du Musée de la faïence et de la céramique :</u> 1 sachet de farine de blé offert pour 10 € d'achat en boutique sur présentation du coupon <u>Offre promotionnelle Magazine Echappées Belle de l'OT Vallée de la Sarthe</u> 1 sachet de farine 500g offert pour un acheté. Offre valable une fois sur présentation d'un coupon détachable <u>Offre commerciale jeux concours (partenariats presse) :</u> Gratuité d'un sachet de farine 500g de blé
Produits souvenir	<b>Jardin :</b> Kit Prêt à pousser épices et condiments : 19,90 € Kit Prêt à pousser fleurs à croquer : 19,90 € Kit Prêt à pousser herbes de provence : 19,90 € Kit Prêt à pousser herbes et aromates : 19,90 € Kit Prêt à pousser mini potager : 19,90 € Kit Prêt à pousser plantes du potager : 19,90 € <b>Textile :</b> Sac coton : 3,50 € Sac à pain : 2€ Cabas jute : 5 € Torchons Caro From le Mans : 9 € Doudous Caro From le Mans:13 € T-shirt enfant : 15 € T-shirt adulte : 20 € <b>Papeterie :</b> Crayons de couleurs : 5 € Carnet avec stylo : 4 € Stylo : 1 € Cartes Poulet(te) de Sarthe : 1 € Cartes postales île MoulinSart : 1 € <b>Librairie :</b> Livre de recettes du Moulin Cyprien : 5 € Livret-jeu Moulin Cyprien : 2 € Livret Moulin Cyprien : 2 € Guide randonnée Vallée de la Sarthe : 6 € La Sarthe au temps des moulins à eau : 20,20 € La Sarthe aux six pays : 19,80 €	<b>Jardin :</b> Kit Prêt à pousser épices et condiments : 14,90 € Kit Prêt à pousser fleurs à croquer : 14,90 € Kit Prêt à pousser herbes de provence : 14,90 € Kit Prêt à pousser herbes et aromates : 14,90 € Kit Prêt à pousser mini potager : 14,90 € Kit Prêt à pousser plantes du potager : 14,90 € <b>Textile :</b> Sac coton : 3,00 € Sac à pain : 2€ Cabas jute : 5 € Torchons Caro From le Mans : 9 € Doudous Caro From le Mans:13 € T-shirt enfant : 12,50 € T-shirt adulte : 15 € <b>Papeterie :</b> Crayons de couleurs : 3,5 € Carnet avec stylo : 4 € Stylo : 1 € Cartes Poulet(te) de Sarthe : 1 € Cartes postales île MoulinSart : 1 € <b>Librairie :</b> Livre de recettes du Moulin Cyprien : 3,50 € Livret-jeu Moulin Cyprien : 2 € Livret Moulin Cyprien : 2 € Guide randonnée Vallée de la Sarthe : 6 € La Sarthe au temps des moulins à eau : 20,20 € La Sarthe aux six pays : 19,80 €

	<p>Chefs d'œuvre de l'art contemporain à colorier : 11,50 €</p> <p>Cahier d'activité art moderne et contemporain : 9,90 €</p> <p>Le portrait, c'est tout un art : 7,90 €</p> <p>Les formes, c'est tout un art : 7,90 €</p> <p>La couleur, c'est tout un art : 7,90 €</p> <p><b>Décoration :</b></p> <p>Linogravure 30x40 cm: 34 €</p> <p>Linogravure 40x50 cm : 39 €</p> <p>Pot farine verre : 25 €</p> <p>Pot farine grès : 25 €</p> <p><b>Jeu :</b></p> <p>Engrenages 15€</p> <p>Maquette moulin à eau : 5 €</p> <p>Kit du pâtissier : 15 €</p>	<p>Chefs d'œuvre de l'art contemporain à colorier : 11,50 €</p> <p>Cahier d'activité art moderne et contemporain : 9,90 €</p> <p>Le portrait, c'est tout un art : 7,90 €</p> <p>Les formes, c'est tout un art : 7,90 €</p> <p>La couleur, c'est tout un art : 7,90 €</p> <p><b>Décoration :</b></p> <p>Linogravure 30x40 cm: 34 €</p> <p>Linogravure 40x50 cm : 39 €</p> <p>Pot farine verre : 24,90 €</p> <p>Pot farine grès : 19,90 €</p> <p><b>Jeu :</b></p> <p>Engrenages : 9,90 €</p> <p>Maquette moulin à eau : 5 €</p> <p>Kit du pâtissier : 15 €</p>
Produits du terroir	<p>Marmite sarthoise viande 460 g : 11,90 €</p> <p>Marmite sarthoise légume 400g : 6 €</p> <p>Diamant pistache 100g: 3 €</p> <p>Pavé de roussard 100g: 3 €</p> <p>Tisane Meunier tu dors : 4,80€</p> <p>Tisane Après le Bistrot : 4,80€</p> <p>Thé vert au bord de l'eau : 4,80€</p> <p>Thé noir Créations : 4,80€</p> <p>Maïs 500g : 2,50 €</p> <p>Maïs 1 kg : 4,50 €</p> <p>Epeautre 500g : 2,50 €</p> <p>Epeautre 1 kg : 4,50 €</p> <p>Seigle 500g : 2 €</p> <p>Seigle 1 kg : 3,50 €</p> <p>Châtaigne 400g : 5,50 €</p> <p>Noix 500g : 4,50 €</p> <p>Huile de noix 50 cl : 15 €</p> <p>Brushetta 100g : 4 €</p> <p>Rillettes de porc 180g : 6,90 €</p> <p>Rillettes de poulet 180g : 6,90 €</p> <p>Terrine canette 180g : 6,90 €</p> <p>Terrine lapin 180g : 6,90 €</p> <p>Tartinade de bœuf 320g : 7,50 €</p> <p>Miel 250g : 4 €</p> <p>Miel 500g : 8 €</p> <p>Miel 1 kg : 15,50 €</p> <p>Confiture 280 g : 4 €</p> <p>Berlingots 120 g: 4,50 €</p> <p>Meringue 40g : 3 €</p> <p>Noisettes torréfiées 100g : 5 €</p> <p>Sablés au beurre salé 80g : 3,10 €</p> <p>Sablés nature en sachet 230g : 5 €</p> <p>Boîte métal 350g petits sablés : 9,50 €</p> <p>Boîte distributrice 300g : 13,50 €</p> <p>Bière AZ 33 cl : 2,75 €</p> <p>Bière Bulle Triple 33 cl : 3 €</p> <p>Bière Bulle blanche 33 cl : 3 €</p> <p>Bière Bulle noire 33 cl : 3 €</p> <p>Côteau du Loir blanc : 7,50 €</p> <p>Côteau du Loir rouge : 8,50 €</p> <p>Jasnières : 9 €</p> <p>Bière Jolicoeur La blonde : 2,05€</p> <p>Bière Jolicoeur La triple : 2,35€</p> <p>Bière Jolicoeur La IPA : 2,35€</p> <p>Bière Jolicoeur L'automnale : 2,35€</p> <p>Bière Jolicoeur L'hivernale : 2,35€</p> <p>Jus pomme 1L : 2,60 €</p> <p>Jus pomme groseille 1L : 2,90 €</p>	<p>Marmite sarthoise viande 460 g : 15,80 €</p> <p>Marmite sarthoise légume 400g : 6,80 €</p> <p>Diamant pistache 100g: 3,90 €</p> <p>Pavé de roussard 100g: 3,50 €</p> <p>Tisane Meunier tu dors : 5,90€</p> <p>Tisane Après le Bistrot : 5,90€</p> <p>Thé vert au bord de l'eau : 5,90€</p> <p>Thé noir Créations : 5,90€</p> <p>Maïs 500g : 2,50 €</p> <p>Maïs 1 kg : 4,50 €</p> <p>Epeautre 500g : 2,50 €</p> <p>Epeautre 1 kg : 4,50 €</p> <p>Seigle 500g : 2 €</p> <p>Seigle 1 kg : 3,50 €</p> <p>Châtaigne 400g : 5,50 €</p> <p>Noix 500g : 4,50 €</p> <p>Huile de noix 50 cl : 15 €</p> <p>Brushetta 100g : 4 €</p> <p>Rillettes de porc 180g : 6,90 €</p> <p>Rillettes de poulet 180g : 6,90 €</p> <p>Terrine canette 180g : 6,90 €</p> <p>Terrine lapin 180g : 6,90 €</p> <p>Tartinade de bœuf 320g : 7,50 €</p> <p>Miel 250g : 4 €</p> <p>Miel 500g : 8 €</p> <p>Miel 1 kg : 15,50 €</p> <p>Confiture 280 g : 4 €</p> <p>Berlingots 120 g: 4,50 €</p> <p>Meringue 40g : 3 €</p> <p>Noisettes torréfiées 100g : 5 €</p> <p>Sablés au beurre salé 80g : 3,10 €</p> <p>Sablés nature en sachet 230g : 5 €</p> <p>Boîte métal 350g petits sablés : 9,50 €</p> <p>Boîte distributrice 300g : 13,50 €</p> <p>Bière Jolicoeur La blonde : 2,05€</p> <p>Bière Jolicoeur La triple : 2,35€</p> <p>Bière Jolicoeur La IPA : 2,35€</p> <p>Bière Jolicoeur L'automnale : 2,35€</p> <p>Bière Jolicoeur L'hivernale : 2,35€</p> <p>Jus pomme 1L : 2,60 €</p> <p>Jus pomme groseille 1L : 2,90 €</p>

	<p>Jus pomme cassis 1L : 2,90 €  Jus pomme coing 1L : 2,90 €  Jus pomme poire 1L : 2,60 €  Eau de camomille romaine : 8,50 €  Hydrolat des 3 bleuets : 8,50 €</p>	<p>Jus pomme cassis 1L : 2,90 €  Jus pomme coing 1L : 2,90 €  Jus pomme poire 1L : 2,90€  Eau de camomille romaine : 8,50 €  Hydrolat des 3 bleuets : 8,50 €</p>
Produits du Moulin	<p><b><u>Tarifs Boutique</u></b>  Blé T65 500g bio : 1,75 €  Blé T65 1 kg bio: 3 €  Blé T65 2 kg bio: 5,50 €  Blé T65 5 kg bio: 12 €  Blé T80 500g bio : 1,50 €  Blé T80 1 kg bio: 2,50 €  Blé T80 2 kg bio: 4,50 €  Blé T80 5 kg bio: 10 €  Blé T150 500g bio : 1,25 €  Blé T150 1 kg bio: 2 €  Blé T150 2 kg bio: 3,50 €  Blé T150 5 kg bio: 9 €  Sarrasin 500g bio: 2 €  Sarrasin 1 kg bio: 3,50 €  Sarrasin 2 kg bio: 6,50 €  Sarrasin 5 kg bio: 15 €</p> <p><b><u>Tarifs Détaillants</u></b>  Blé T65/T80 500g bio : 1 € (conditionné par 12 paquets)  Blé T65/T80 1 kg bio: 2 € (conditionné par 9 paquets)  Sarrasin 500g bio: 1,50 € (conditionné par 12 paquets)  Sarrasin 1 kg bio: 3 € (conditionné par 9 paquets)</p> <p><b><u>Tarifs Gros</u></b></p> <p>Blé T65 25 kg bio: 28 € jusqu'à 100 kg  Blé T65 25 kg bio : 26 € à partir de 125 kg</p> <p>Blé T80 25 kg bio: 26 € jusqu'à 100 kg  Blé T80 25 kg bio : 23 € à partir de 125 kg</p> <p>Blé T150 25 kg bio: 25 € jusqu'à 100 kg  Blé T150 25 kg bio : 22 € à partir de 125 kg</p> <p>Sarrasin 25 kg bio : 31€ jusqu'à 100 kg  Sarrasin 25 kg bio : 28,50 €à partir de 125 kg</p>	<p><b><u>Tarifs Boutique</u></b>  Blé T65 500g bio : 1,75 €  Blé T65 1 kg bio: 3 €  Blé T65 2 kg bio: 5,50 €  Blé T65 5 kg bio: 12 €  Blé T80 500g bio : 1,50 €  Blé T80 1 kg bio: 2,50 €  Blé T80 2 kg bio: 4,50 €  Blé T80 5 kg bio: 10 €  Blé T150 500g bio : 1,25 €  Blé T150 1 kg bio: 2 €  Blé T150 2 kg bio: 3,50 €  Blé T150 5 kg bio: 9 €  Sarrasin 500g bio: 2 €  Sarrasin 1 kg bio: 3,50 €  Sarrasin 2 kg bio: 6,50 €  Sarrasin 5 kg bio: 15 €</p> <p><b><u>Tarifs Détaillants</u></b>  Blé T65/T80 500g bio : 1 € (conditionné par 12 paquets)  Blé T65/T80 1 kg bio: 2 € (conditionné par 9 paquets)  Sarrasin 500g bio: 1,50 € (conditionné par 12 paquets)  Sarrasin 1 kg bio: 3 € (conditionné par 9 paquets)</p> <p><b><u>Tarifs Gros</u></b>  Blé T65 10kg : 18 €  Blé T65 15kg : 22 €  Blé T65 20 kg : 26 €  Blé T65 25 kg bio: 28 € jusqu'à 100 kg  Blé T65 25 kg bio : 26 € à partir de 125 kg</p> <p>Blé T80 10kg : 16 €  Blé T80 15kg : 20 €  Blé T80 20 kg : 24€  Blé T80 25 kg bio: 26 € jusqu'à 100 kg  Blé T80 25 kg bio : 23 € à partir de 125 kg  Blé T150 10kg : 15 €  Blé T150 15kg : 19 €  Blé T150 20 kg : 23€  Blé T150 25 kg bio: 25 € jusqu'à 100 kg  Blé T150 25 kg bio : 22 € à partir de 125 kg  Sarrasin 10kg : 21 €  Sarrasin 15kg : 25 €  Sarrasin 20 kg : 29 €  Sarrasin 25 kg bio : 31€ jusqu'à 100 kg  Sarrasin 25 kg bio : 28,50 €à partir de 125 kg</p>
Valorisation des déchets	<p><b><u>Tarifs Boutique</u></b>  Son 500g : 0,50 €  Son 1kg : 1 €</p> <p><b><u>Tarifs Détaillants</u></b>  Son 500g : 0,30 € (conditionné par 9 paquets)</p> <p><b><u>Tarifs Gros</u></b>  Remoulage 25 kg : 6 € jusqu'à 100 kg  Remoulage 25 kg : 5 € à partir de 125 kg  Son 25 kg : 6 € jusqu'à 100 kg</p>	<p><b><u>Tarifs Boutique</u></b>  Son 500g : 0,50 €  Son 1kg : 1 €</p> <p><b><u>Tarifs Détaillants</u></b>  Son 500g : 0,30 € (conditionné par 9 paquets)</p> <p><b><u>Tarifs Gros</u></b>  Remoulage 25 kg : 6 € jusqu'à 100 kg  Remoulage 25 kg : 5 € à partir de 125 kg  Son en vrac gratuit</p>

	Son 25 kg : 5 € à partir de 125 kg Cosses de sarrasin 25 kg : 6 € jusqu'à 100 kg Cosses de sarrasin 25 kg : 5 € à partir de 125 kg	Cosses de sarrasin 25 kg : 6 € jusqu'à 100 kg Cosses de sarrasin 25 kg : 5 € à partir de 125 kg
Frais de livraison	Territoire CDC Val de Sarthe / Rayon de 20km autour de Fillé : gratuit Enlèvement sur place : gratuit Au delà : 40 centimes/km	Territoire CDC Val de Sarthe / Rayon de 20km autour de Fillé : gratuit Enlèvement sur place : gratuit Au delà : 40 centimes/km
Produits boulangerie	Pains 500g : 2 € Fouée nature : 1,50 € Fouée garnie : 2 €	Pains 500g : 2 € Fouée nature : 1,50 € Fouée garnie : 2 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus pour l'île MoulinSart.

## **INFORMATIONS**

### **✓ Cycle de l'eau / Environnement**

Vu le transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé la Charte ci-jointe en matière de gestion des astreintes des services eau et assainissement.

Par ailleurs, Monsieur le Vice-président indique que les négociations en cours avec le Syndicat Mixte du Val de Loir (gestion des déchets ménagers) n'ont pas abouti en ce qui concerne le retrait de la Commune de Cérans-Foulletourte de ce syndicat. Par conséquent, aucun accord n'est conclu pour la gestion des déchets ménagers de la Commune de Cérans-Foulletourte (accès à la déchetterie de Oizé, facturation, gestion des contrats,...).

### **✓ Culture**

Monsieur le Vice-président chargé de la culture informe que l'association La Chaperie (Guécélard) créée en 2015 pour promouvoir, développer, accompagner toutes les formes de spectacle vivant est à la fois un lieu de diffusion, d'accueil d'événementiel, de résidence d'artistes, de pratique artistique. La Chaperie entame sa 3<sup>ème</sup> saison de programmation. Jusqu'à présent, le lieu a vécu avec l'activité de bénévoles. L'association considérant avoir démontré sa capacité à organiser une programmation culturelle de qualité, sollicite à présent un soutien fort de la part des institutions publiques, dont la Communauté de communes. Pour la saison 2017/2018, la demande est de 40 000 € auprès de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe, de la Communauté de communes et de la Commune de Guécélard, pour un montant total de budget prévisionnel de 151 700 € (contre 78 646 € en 2016/2017). Pour la saison 2018/2019, elle sollicite 96 000 € au global auprès des mêmes collectivités pour un montant total de budget prévisionnel de 212 300 €.

Une commission culture de la Communauté de communes s'est tenue à la Chaperie le 8 janvier dernier. Il s'agissait de découvrir un lieu culturel du Val de Sarthe. Les demandes évoquées ci-dessus ont été formulées par les membres de l'association.

Il a été exposé à l'association : Qu'une aide de la Communauté de communes devait s'inscrire dans un projet communautaire. A ce jour, le biais possiblement envisageable est celui du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle. Il s'agirait pour la Chaperie de construire un projet pouvant entrer dans le CLEA : accueil d'une ou de compagnie(s) de spectacles vivants en résidence proposant des interventions de sensibilisation auprès du jeune public notamment (in situ à la Chaperie et dans les écoles / A.L.S.H. / Collèges du territoire) / Que la Communauté de communes du Val de Sarthe n'avait pas vocation à financer le fonctionnement d'une structure culturelle basée sur une Commune de son territoire malgré tout l'intérêt et la qualité de la programmation proposée.

### **Informations Diverses :**

<b>2018</b>	<b>Bureau</b>	<b>Conseil</b>	<b>Autres</b>
Février	22	8 Spay	
Mars	15	29 Souligné Flacé	
Avril	12		
Mai	3 - 31	17 Voivres lès le Mans (sous réserve)	
Juin	14	28 La Suze sur Sarthe	
Juillet	12		

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	<b>Signature</b>		<b>Signature</b>
DUFOUR Gérard		FONTAINEAU Hervé	
MEILLANT Dominique		MALATERRE Sandrine	
MOUSSAY Elisabeth		BAYER Stéphanie	
PIERRIEAU Roger		LE QUEAU Alain	
VAUGRU Jean-Yves		GARNIER François	
DEGOULET Miguel		MOUSSET Sophie	
PAVARD Michel		RENAUD Mickaël	
CORBIN Bruno		<del>TAUREAU Catherine</del>	
FRANCO Emmanuel		BOISARD Jean-Paul	
<del>QUEANT Marie-Paule</del>		BOURMAULT Luc	
DHUMEAUX Dominique		AVIGNON Jean-Yves	
GOUET Thérèse		GABAY Marc	
TRIDEAU Loïc		HARDOUIN Katia	
BENOIST Jacqueline		MONCEAU Nathalie	
FROGER Rémy		D'AILLIERES Emmanuel	
<del>TESSIER Yves</del>		CERISIER Geneviève	
VIOT Alain		COYEAUD Jean-Marc	
<del>HERVE Armelle</del>		DELAHAYE Delphine	
TELLIER Noël		THEBAULT Annie	
CHOQUET Philippe		OLIVIER Patrice	
MAZERAT Xavier		<del>COUET Martine</del>	
<del>ROGER Carole</del>		JOUSSE Claude	
<del>BACOUPE Frédéric</del>			